

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-17486/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour le projet "Students & Partners Open Transfer" (SPOT) sur le campus Aix-Marseille-Provence à Gardanne dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9577
107788**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétences phares de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022 et notamment celles visant à faire d'Aix-Marseille-Provence une Métropole productive, compétitive, et innovante. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises, en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent également l'une des douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation par le Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis, en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logements étudiants.

Le soutien fort de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est également traduit par le vote, en Conseil Métropolitain du 27 juin 2024, d'un « Plan pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence ». Il vise à apporter des réponses aux besoins des entreprises du premier territoire industriel de la Région Sud. L'un des grands axes d'intervention propose ainsi de consolider et « booster » les capacités des écoles d'ingénieurs du territoire métropolitain.

Le projet "Students & Partners Open Transfer" (SPOT) vise à développer les capacités de recherche et d'innovation du Campus Aix-Marseille-Provence de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Il s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'investissement immobilier inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027. Il consiste en la réhabilitation de l'ancien bâtiment de restauration collective du campus à Gardanne, pour le transformer en un espace dédié à la formation, à la recherche et au transfert de compétences aux entreprises, après d'importants travaux.

Cette plateforme de formation et de recherche pour la filière microélectronique permettra d'intégrer une offre de prototypage au cœur d'un écosystème dynamique réunissant déjà les principaux services nécessaires aux personnes qui travaillent dans le domaine des objets connectés (le Centre Microélectronique de Provence, des laboratoires, une salle blanche, un espace partenarial R&D et un incubateur de start-up). Ce nouvel espace favorisera ainsi l'articulation de l'ensemble des flux entre les entreprises et l'univers de la recherche, permettant une interaction entre les étudiants de l'Ecole des Mines et les entreprises.

Ce projet complète l'installation du laboratoire ID-Fab (Innovation, Design – FABrication) financé dans le cadre du CPER 2015-2020, qui apportait déjà une dimension d'intégration et de prototypage d'objets électroniques communicants, en relation avec la spécialisation du campus en recherche en électronique flexible, bio-électronique et sécurisation des objets.

Le projet SPOT renforce le positionnement du campus Aix-Marseille-Provence comme pôle scientifique, technologique et d'innovation de référence. Il permet de développer de nouvelles pratiques pédagogiques pour les formations d'ingénieurs et de masters et enfin, il favorise l'interdisciplinarité et la mise en relation des acteurs régionaux de l'innovation (étudiants, chercheurs, industriels, créateurs d'entreprises...).

Le coût total prévisionnel de 2 988 000 € TTC correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)	
Programmation + études techniques préalables	388 888 €	Etat	1 300 000 €
Construction	2 364 392 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	300 000 €
Installations techniques et équipement	204 000 €	Conseil Départemental 13	188 000 €
Autre immobilisation corporelles	30 720 €	Métropole AMP	1 000 000 €
		Fonds propres	200 000 €
TOTAL	2 988 000 €		2 988 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet à hauteur de 1 000 000 euros.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 33,47 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n° IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° IVIS-001-16556/24/CM du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 portant approbation d'un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- Le « Plan pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence » voté en Conseil métropolitain le 27 juin 2024 ;
- L'intérêt de la création de cette nouvelle plateforme technologique renforçant le positionnement du campus Aix-Marseille-Provence de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne comme pôle scientifique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 1 000 000 euros au profit de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour le projet "Students & Partners Open Transfer » (SPOT) sur le campus Aix-Marseille-Provence de Gardanne.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2025, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2027 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE